



Bafoussam II

N° 003 Juillet - Août - Septembre 2017

infos

Bulletin trimestriel d'informations de la commune de Bafoussam II^e, cette publication vous est offerte avec l'appui du PNDP

EDITORIAL



Emmanuel TAGNE NGEKO
Maire de la commune
de Bafoussam II^e

La fibre du devoir citoyen

La commune de Bafoussam II^e n'est pas mal partie. En dépit de la crise de conscience et des valeurs que traverse sa population et qui n'est pas une spécificité propre à cette localité, son exécutif plein de sagesse, de clairvoyance et de lucidité, transcendant les barrières, les clivages et les incompréhensions, s'est lancé dans une vaste entreprise de développement de cette unité décentralisée. On a coutume de dire un homme, une mission, des moyens. A cet effet, la commune disposant d'une ressource humaine de qualité s'est donné comme mission de faire de cette unité administrative l'un des fleurons du développement local dans le respect des principes de la bonne gouvernance. Aujourd'hui les fruits sont à l'image des fleurs et les récompenses engrangées ne se comptent plus tant elles sont nombreuses : prix spécial région Ouest FEICOM, Oscar d'or de l'Excellence Africaine pour ne citer que ceux-là et le meilleur est à venir avec le soutien de tous.

ACTUALITÉ COMMUNALE

P.2

Tournée du Préfet de la Mifi et du nouveau Sous-préfet



PNDP DANS LA COMMUNE

P.2

Bafoussam 2^e parmi les 40 points focaux formés en communication



BAFOUSSAM II^e INFOS

Une publication de la Commune de Bafoussam II^e

Directeur de la publication

Emmanuel TAGNE NGEKO

Rédacteur-en-chef

Ornella Raïssa DJEULEZECK

Equipe de rédaction

Samuel NLA

Ornella DJEULEZECK

Paul Pierre TCHOUPON

MEGUI

MICHEL Ferdinand

Jean Jules MENKOUENG

Liliane FEUNKEU

Ont collaboré

Guy Roméo MBOPDA

Orlus FOSSO

Gilles BARDO

Valérie FONGANG

Oscard KANA

Merveille TSAGUE

Infographie / Impression

Galma Imprimerie du Soleil

Levant

Tél. : +237 222 219 784 / 677

682 874

Nous Contacter :

BP 79 Bafoussam

Tél. : +233 44. 25 04 / 233 44

53 14

Email :

communebafoussam2@yahoo.fr

Site Web :

www.mairiebafoussam2.com

Facebook :

www.facebook.com/commune-arrondissementbafoussamII

Salon de l'artisanat 2017

La sélection des artisans au niveau de l'arrondissement de Bafoussam II^e a eu lieu le jeudi 27 juillet 2017 dans la salle des conférences de ladite municipalité.

Plusieurs faits marquent l'actualité en ce trimestre au sein de la commune de Bafoussam II^e.

Il s'agit tout d'abord de l'exposition artisanale qui s'est tenue le 27 juillet 2017 dans la salle des conférences de la com-

mune, présidée par le II^e Adjoint au maire et qui a permis de distinguer dix artistes méritants qui représenteront la commune lors des échéances régionales du SIAC après la sélection régionale.

VALÉRIE FONGANG

Le PNDP dans la commune

Communication communale

Les points focaux communication des 40 communes renforcés par le PNDP.

La cellule régionale de coordination du PNDP a réuni du 28 au 29 septembre 2017 au Centre polyvalent de formation (CPF) de Mbouo-Bandjoun les responsables des 40 communes de la région de l'Ouest, pour un atelier d'imprégnation. Il convient de signaler la participation du personnel de la commune de Bafoussam II^e à cet atelier de formation initié par le PNDP sur la communication communale.

ORNELLA DJEULEZECK

Tournée du Préfet de la Mifi et du nouveau Sous-Préfet

L'actualité a été marquée en ce mois d'août par les visites des autorités de tutelle que sont le Préfet le 25 août et le Sous-Préfet de Bafoussam II^e le 10 août, venus

toucher du doigt les réalités de la gestion communale de cette unité.

OSCARD KANA et MERVEILLE TSAGUÉ (Stagiaires)

Concertation

Une réunion de concertation s'est tenue le 19/07/2017 entre le magistrat communal et les commerçants du secteur bois.



Le Maire échangeant avec les commerçant(e)s

Ensuite d'une réunion de concertation tenue le 19 Juillet 2017 entre l'exécutif et les commerçants du secteur bois relativement à l'exécution de l'obligation de paiement de la taxe OTVP (Occupation Temporaire de la Voie Publique). Entre la rigueur de

la loi et l'équité dans la mise en œuvre des normes, l'exécutif en bonus pater familia a choisi la seconde voie plus initiative sur le plan économique et plus à même de préserver la paix, la cohésion et le dialogue qui sont indispensables au développement.

GUY ROMÉO MBOPDA

Stage de Vacances 2017 Et c'est reparti...

La commune a sélectionné 230 stagiaires sur 500 enregistrés pour la période des vacances. L'objectif est de les

former et les éduquer tout en les éloignant des trois dangers que sont l'ennui, le vice et le besoin.

OSCARD KANA

INVESTISSEMENTS



La Mairie de Bafoussam IIe engagée dans la réhabilitation routière

Investir dans l'éducation et les routes c'est conjuguer au présent mais aussi au futur le souci des hommes et le souci des résultats. Dans cette optique en ce trimestre, l'investissement au sein de la commune de Bafoussam II^e est marqué par la construction de 14 salles de classe dans 5 écoles primaires de cette unité administrative décentralisée à savoir l'école primaire bilingue de Koptchou Maetur, l'école bilingue de Famleng, l'école primaire de Tougang village III, de Tougang ville, et de Djeleng I pour un montant de 142 169 361 francs d'une part. D'autre part, dans le domaine routier c'est avec fierté qu'il faut annoncer le lancement des travaux du tronçon carrefour plantain-Nefoulem-carrefour CHIFET Terminus CHIFET, fruit d'un partenariat avec le PNDP. Ce projet conjoint et participatif doit contribuer durablement à améliorer les conditions de vie des populations tout en boostant la production agricole. Il doit à terme influencer significativement le commerce des produits vivriers par la fluidité dans l'acheminement des récoltes vers le centre urbain.

ORNELLA DJEULEZECK et ORLUS FOSSO

Taxes communales

La fiscalité locale est une des principales ressources des budgets des communes.

Elle constitue l'une des sources majeures de financement des services publics locaux.

Quelques principales taxes communales perçues

par la mairie de Bafoussam II^e : la taxe d'hygiène et de salubrité ; la taxe des droits d'occupation temporaire de la voie publique ; la taxe sur le transport des produits de carrières.

Qui paie ces taxes ?

La taxe d'hygiène et de salubrité : Art 77-(1) est une taxe perçue par la mairie à titre de contrôle des denrées alimentaires et des immeubles à usage commercial et industriel.

Le montant de la taxe est fixé ainsi qu'il suit selon la Loi n° 2009/019 :

- Denrées alimentaires vendues à l'air libre : 500 à 1000 FCFA par trimestre
- Denrées alimentaires vendues dans un local : 1000 à 1500 FCFA par trimestre
- Immeubles : 10 000 à 25 000 FCFA par an.

Les infractions aux règles d'hygiène et de salubrité sont punies d'une amende égale à 100% du montant de la taxe due.

La taxe des droits d'occupation temporaire de la voie publique concerne : Tous ceux qui occupent la voie publique ou de ses emprises, par les dépôts de matériaux, notamment le sable, la pierre, le bois, l'exposition de meubles, de marchandises ou tout autre objet.

Le tarif des droits d'occupation temporaire de la

voie publique est voté par le conseil municipal au taux de 2000 F par m² et par jour.

Le défaut d'autorisation ou de minoration de la surface occupée ou le retard de paiement entraîne le paiement d'une pénalité de 100% du montant dû en principal.

La taxe sur le transport des produits de carrière: elle s'applique aux véhicules de transport des produits de l'exploitation concernée autres que ceux de l'exploitant.

Les taux maxima applicables varient en fonction du type de véhicule ainsi qu'il suit :

- Inférieur à 6 tonnes : 1000 FCFA par camion et par voyage
- 6 à 10 tonnes : 2000 FCFA par camion et par voyage
- Plus de 10 tonnes : 3 000 FCFA par camion et par voyage.

Le non-paiement de la taxe entraîne la mise en fourrière du véhicule.

A quoi servent les taxes communales ?

Les taxes communales participent au financement des investissements contenu dans le plan annuel d'investissements décidés lors du conseil municipal (réhabilitation des routes rurales, construction des points d'eau potable, construction de salles de classe etc.) à l'entretien du patrimoine communal ; au financement de l'ensemble des services rendus à

la population de Bafoussam II^e et à l'amélioration du cadre de vie.

L'argent perçu permet de réaliser les projets inscrits dans son Plan Communal de Développement (PCD) qui est livré à des besoins exprimés par les populations des 71 villages/quartiers de l'arrondissement de Bafoussam II^e.

Collaboration chefs de quartier et population

La participation et l'implication des populations est salubre au cours des actions menées par les chefs de quartier.

Au moment de l'installation des chefs de quartier, leur supérieur hiérarchique dont le Sous-préfet, leur rappelle les attributions à eux assignées. Du moins, il faut savoir qu'ils sont les auxiliaires de l'administration auprès des populations, ils relaient les informations de l'administration vers les populations et vice versa ; transmettent le compte-rendu des activités de leurs quartiers à l'administration, enregistrent les habitants du quartier à travers la numérotation des cases, pour une bonne sécurité. Ils

doivent également organiser des séances investissement humain pour l'instauration de la propreté. Leurs missions consistent en outre à mettre sur pied des comités de vigilances avec le concours du Sous-préfet, pour veiller à la sécurité des personnes et biens du quartier. Enfin, ils concourent au règlement des différends entre populations portés vers eux. Et en cas d'incompétence, ils transmettent les dossiers à leurs supérieurs. Il n'en demeure pas moins que l'accomplissement de ces missions se heurte de nombreuses contraintes telle que la délinquance de certains jeunes du quartier.

GILLES BARDO

Mobilisation des populations

POCHI Daniel, chef du quartier Famtchouet II

Chef de quartier depuis le 29 juillet 1995, M. POCHI Daniel est l'un des auxiliaires d'administration de l'arrondissement de Bafoussam II^e soucieux de donner une autre dimension à son quartier. Mobilisateur communautaire, il organise très régulièrement des comités de vigilance et des

investissements communautaire avec sa population.

Des initiatives de développement qui montrent à suffisance une volonté de bien faire, ceci pour le bien-être de tous, en particulier celui des habitants du quartier Famtchouet II.

GILLES BARDO

ANNONCES

Cloture définitive du projet de construction et d'équipement de l'école publique de Tougang Village III par l'Ambassade du Japon au Cameroun le 29 septembre 2017. Projet qui a permis à la mairie de bénéficier en 2011 d'un financement de quarante et un millions neuf cent quatre-vingt mille trois cent quatre vingt-dix neuf (41 992 399) FCFA pour la construction et l'équipement de cinq salles de classe, à l'école publique de Tougang III.



Un numéro Vert 8567 pour toutes vos doléances

Renseignez-vous à la bonne source

- Si vous faites face à une difficulté dans le cadre de nos activités ;
- Si vous constatez une irrégularité dans la réalisation d'un microprojet ;
- Si vous souhaitez vous renseigner sur nos missions et réalisations.

CNC, Nouvelle Route Bastos, face PNUD
BP: 660 Yaoundé-Cameroun • Tél. +237 222 213 664 • Fax: +237 222 213 663 - Email: pndp@pndp.org • Site web : www.pndp.org



WORLD BANK GROUP



AFD
SERVICE FRANÇAIS
DE DÉVELOPPEMENT

